

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE TRAITEMENT !

Réf. : 1198



Quel est mon rôle avant de prendre un médicament ?

- **Je décline mon identité** : je prononce de façon claire, mes noms, prénom et date de naissance.
- Je communique et restitue mon traitement habituel aux équipes de soins avec l'ordonnance et je m'assure que mon traitement personnel a été pris en compte lors de l'administration de mon traitement. **En cas de doute, je n'hésite pas à poser la question.**
- Il se peut que les médicaments que je prends habituellement ne soient pas disponibles dans l'établissement et qu'on me donne un générique ou un équivalent pendant mon hospitalisation. De même, des médicaments de mon traitement personnel peuvent être arrêtés. **Je n'hésite pas à poser des questions pour bien comprendre à quoi sont destinés les différents médicaments qui me sont donnés.**
- Si je ressens un quelconque effet indésirable / inhabituel (démangeaisons, difficultés à respirer, des rougeurs, etc...) après avoir pris un traitement, **je dois le signaler à l'infirmier (ère).**

Je prends le traitement que l'on me donne et rien d'autre, même si je me sens mieux et que je suis tenté de vouloir arrêter ou de reprendre autre chose.

Ce que je ne dois pas faire :

Prendre des médicaments à l'insu du médecin ou de l'infirmier (ère). Vous avez peut-être l'habitude de prendre des médicaments qui ne nécessitent pas d'ordonnance ou à base de plantes, parlez-en au médecin.

Quels sont mes droits ?

Vous avez le droit de douter ou de refuser de prendre un traitement, informer l'équipe de votre décision et parlez-en au médecin. Vous devrez alors remplir un formulaire en attestant (formulaire de refus de soins),



Quelles sont les questions que je dois me poser ?



- Pourquoi je dois prendre ce médicament ?
- Quelle est la dose qui m'est prescrite, combien de fois par jour et pendant combien de temps ?

VOUS ÊTES MAINTENANT ACTEUR DE VOTRE TRAITEMENT !

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE TRAITEMENT !

Réf. : 1198



Quel est mon rôle avant de prendre un médicament ?

- **Je décline mon identité** : je prononce de façon claire, mes noms, prénom et date de naissance.
- Je communique et restitue mon traitement habituel aux équipes de soins avec l'ordonnance et je m'assure que mon traitement personnel a été pris en compte lors de l'administration de mon traitement. **En cas de doute, je n'hésite pas à poser la question.**
- Il se peut que les médicaments que je prends habituellement ne soient pas disponibles dans l'établissement et qu'on me donne un générique ou un équivalent pendant mon hospitalisation. De même, des médicaments de mon traitement personnel peuvent être arrêtés. **Je n'hésite pas à poser des questions pour bien comprendre à quoi sont destinés les différents médicaments qui me sont donnés.**
- Si je ressens un quelconque effet indésirable / inhabituel (démangeaisons, difficultés à respirer, des rougeurs, etc...) après avoir pris un traitement, **je dois le signaler à l'infirmier (ère).**

Je prends le traitement que l'on me donne et rien d'autre, même si je me sens mieux et que je suis tenté de vouloir arrêter ou de reprendre autre chose.

Ce que je ne dois pas faire :

Prendre des médicaments à l'insu du médecin ou de l'infirmier (ère). Vous avez peut-être l'habitude de prendre des médicaments qui ne nécessitent pas d'ordonnance ou à base de plantes, parlez-en au médecin.

Quels sont mes droits ?

Vous avez le droit de douter ou de refuser de prendre un traitement, informer l'équipe de votre décision et parlez-en au médecin. Vous devrez alors remplir un formulaire en attestant (formulaire de refus de soins),



Quelles sont les questions que je dois me poser ?



- Pourquoi je dois prendre ce médicament ?
- Quelle est la dose qui m'est prescrite, combien de fois par jour et pendant combien de temps ?

VOUS ÊTES MAINTENANT ACTEUR DE VOTRE TRAITEMENT !

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE TRAITEMENT !

Réf. : 1198



Quel est mon rôle avant de prendre un médicament ?

- **Je déclare mon identité** : je prononce de façon claire, mes noms, prénom et date de naissance.
- Je communique et restitue mon traitement habituel aux équipes de soins avec l'ordonnance et je m'assure que mon traitement personnel a été pris en compte lors de l'administration de mon traitement. **En cas de doute, je n'hésite pas à poser la question.**
- Il se peut que les médicaments que je prends habituellement ne soient pas disponibles dans l'établissement et qu'on me donne un générique ou un équivalent pendant mon hospitalisation. De même, des médicaments de mon traitement personnel peuvent être arrêtés. **Je n'hésite pas à poser des questions pour bien comprendre à quoi sont destinés les différents médicaments qui me sont donnés.**
- Si je ressens un quelconque effet indésirable / inhabituel (démangeaisons, difficultés à respirer, des rougeurs, etc...) après avoir pris un traitement, **je dois le signaler à l'infirmier (ère).**
- Je prends le traitement que l'on me donne et rien d'autre, même si je me sens mieux et que je suis tenté de vouloir arrêter ou de reprendre

Ce que je ne dois pas faire :

Prendre des médicaments à l'insu du médecin ou de l'infirmier (ère). Vous avez peut-être l'habitude de prendre des médicaments qui ne nécessitent pas d'ordonnance ou à base de plantes, parlez-en au médecin.

Quels sont mes droits ?

Vous avez le droit de douter ou de refuser de prendre un traitement, informer l'équipe de votre décision et parlez-en au médecin. Vous devrez alors remplir un formulaire en attestant (formulaire de refus de soins),



Quelles sont les questions que je dois me poser ?

- Pourquoi je dois prendre ce médicament ?
- Quelle est la dose qui m'est prescrite, combien de fois par jour et pendant combien de temps ?



**VOUS ÊTES MAINTENANT ACTEUR DE VOTRE
TRAITEMENT !**